

Consommation de l'alcool et du tabac.—Les tableaux 14 et 15 montrent les quantités de boissons spiritueuses, de bière et de tabac sorties des entrepôts pour la consommation, au cours des exercices 1918-1923, ainsi que la consommation annuelle par tête des alcools, du vin, de la bière et du tabac et, enfin, le quantum des droits payés sur ces marchandises, par tête de la population. Jusqu'aux dernières années l'alcool et le tabac étaient les plus importantes sources des contributions indirectes, mais depuis l'imposition des taxes de guerre, les revenus dérivés de cette source, qui représentaient 65 p.c. du total des droits d'accise en 1920, sont tombés à 23 p.c. de ce total en 1923. Ce déclin est attribuable principalement à l'importance des taxes de guerre perçues, mais aussi, dans une certaine mesure, à la décroissance de la consommation du vin et des alcools. La consommation des cigares est également tombée de 270,089,761 en 1921 à 183,965,151 en 1923, soit un fléchissement de plus de 32 p.c.

14.—Quantités de spiritueux, de bière, de malt et de tabac sorties d'entrepôt pour la consommation, pendant les exercices 1918-1923.

Nomenclature.	1918.	1919.	1920.	1921.	1922.	1923.
Spiritueux..... gal.	4,591,972	2,941,108	3,816,124	2,816,071	730,474	729,678
Bière..... "	28,442,427	26,024,117	36,863,867	35,509,757	38,404,346	36,789,195
Malt..... liv.	59,626,049	49,184,747	69,975,631	82,210,351	87,561,176	84,922,024
Tabac à fumer, à priser et cigarettes!..... "	26,774,298	24,640,853	30,371,961	26,708,764	27,879,419	27,826,031
Cigares..... nomb.	254,445,945	221,087,110	270,089,761	211,262,197	181,255,533	183,965,151

!Tabac, 21,313,311 liv., à priser 759,398 liv., cigarettes 1,917,773,908 en 1923.

15.—Consommation par tête, d'alcool, de vin, de bière et de tabac et montant des droits d'accise et de douane payés par tête, pendant les exercices 1918-1923.

(Tiré du rapport du ministère des Douanes et de l'Accise.)

Nomenclature.	1918.	1919.	1920.	1921.	1922.	1923.
Consommation—						
Alcool..... gal.	0-699	0-391	0-624	0-857	0-360	0-219
Vin..... "	0-061	0-025	0-078	0-077	0-037	0-037
Bière..... "	3-414	2-948	4-100	3-954	4-375	4-028
Tabac..... liv.	3-612	3-109	3-745	3-272	3-434	3-243
Droits payés—						
Alcool..... \$	1-810	0-942	1-586	2-256	1-859	2-006
Vin..... \$	0-036	0-015	0-056	0-074	0-049	0-057
Bière..... \$	0-228	0-170	0-243	0-292	0-308	0-287
Tabac..... \$	1-698	2-520	3-541	3-245	3-254	2-883

Subsidés aux provinces.

Les tableaux 16 et 17 donnent les montants des subsides accordés et des autres paiements faits par le gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, en chacune des années 1919 à 1923 (tableau 16), et le total des sommes ainsi payées depuis la Confédération jusqu'à maintenant (tableau 17). Les subsides provinciaux payables par le gouvernement fédéral étaient d'abord réglés par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, (30 et 31 Viet., ch. 3, art. 118), mais ils ont été révisés par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1907 (7 Ed. VII, ch. 11). D'après le règlement révisé, chaque gouvernement provincial reçoit: (a) une allocation fixe proportionnelle à sa population, et (b) une allocation per capita à raison

¹Voir l'Annuaire du Canada de 1907, pp. xxxli-iv.